

## États généraux de la bioéthique 2026 – Guadeloupe

### Synthèse : Débat sur le don d'organes

Mardi 1<sup>er</sup> avril 2026 – Saint Martin (Clinique Wataki)

Public : Grand public

La séance est organisée par l'EREGIN dans le cadre des États généraux de la bioéthique 2026, avec un focus annoncé sur la santé en Outre-mer et les inégalités territoriales.

Le cadre est rappelé : consultation citoyenne, recueil de points de vue, restitution au niveau national, sans injonction ni jugement.

Les intervenants sont Sandra Cayet (EREGIN), la Docteure Corinne Sainte-Luce (EREGIN), la Docteure Pascale Piednoir (CHU / Agence de la biomédecine – réseau Antilles-Guyane) et le Docteur Roland Lawson (CHU – coordination du prélèvement).

Une mise en situation (volonté exprimée du donneur vs opposition des parents) ouvre le débat sur la place de la famille, la transmission de la volonté et le dilemme éthique entre respect de l'autonomie et accompagnement du deuil.

Le cadre légal et pratique est clarifié : consentement présumé, registre national des refus (refus total/partiel, inscription en ligne avec pièce d'identité, possible dès 13 ans), et importance d'en parler aux proches.

Il est précisé que le don d'organes chez un défunt n'est possible que dans des contextes strictement encadrés (décès à l'hôpital, en réanimation, selon des situations déterminées).

Le public questionne la nécessité d'un écrit, la transparence et la restitution du corps ; les intervenants rappellent qu'un entretien avec la famille est systématique et expliquent la logique chirurgicale (cicatrice, pansement).

Une séquence porte sur le don de rein de son vivant : procédure encadrée et nécessité d'attester d'un lien (relation d'au moins deux ans).

Les contraintes propres à Saint-Martin sont au centre des échanges : logistique, transport, délais ; le rein est présenté comme l'organe le plus compatible avec les contraintes actuelles, tandis que d'autres organes relèvent davantage de projets/recherches.

Un point majeur concerne l'équité liée à la double insularité : transfert en Guadeloupe, décès sur place et charge du rapatriement pour la famille. Des pistes sont discutées, dont l'exemple d'une convention citée en Guyane (accompagnement de proches et prise en charge du retour du corps).

Des questions scientifiques et éthiques émergent : réhabilitation ex vivo d'organes, recherche sur les organoïdes, et enjeux à venir.

Un débat aborde la monétisation : opposition exprimée au nom de la non-marchandisation, avec rappel des principes anonymat/gratuité.

La dimension religieuse est discutée : rappel de positions favorables au don lorsqu'il sauve une vie, tout en reconnaissant le caractère intime du choix.

Le parcours des receveurs est évoqué (suivi médical, besoin d'accompagnement psychologique), avec mention de limites de ressources et d'un enjeu de continuité de suivi sur Saint-Martin.

La séance se clôt par des ressources (site de l'EREGIN) et l'annonce d'un webinaire de poursuite le 10 avril (12h-14h).



Siège : CHU de Guadeloupe  
Antenne opérationnelle :  
SAS IMM'EAUX • 10 Quartier Sisyphe - Voie Verte  
ZI de Jarry - 97122 Baie-Mahault  
Tel : 0590 53 27 00 • [www.eregin.fr](http://www.eregin.fr) •  eregin